



**RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES
SOUMISSIONS Á :**

Parks Canada Agency
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax : (403) 292-4475

Request For a Standing Offer

Demande d'offre à commandes

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Standing Offer on behalf of the identified users herein.

Le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency
Suite 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3**

Title-Sujet OC de services d'expert-conseil en génie civil – Routes Divers parcs nationaux		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-14-5136/A		Date : 8 décembre 2014
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-14-00659580		Amendment No. - N° de la modif. 002
Solicitation Closes :		
at – á 02 :00 PM	on – le 18 décembre 2014	Time Zone - Fuseau horaire MST - HDR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Pahl		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. – No de FAX : (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction : Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone : _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur : _____	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Remarque : La modification précédente a été publiée par erreur et ne doit pas être prise en compte. La présente documentation représente fidèlement la modification n° 2.

La présente modification vise à répondre à des questions posées par des soumissionnaires et à apporter des changements au document de l'appel d'offres.

A. Questions

- Q7.** À la section 3.2.3 (Expérience antérieure) modifiée – Parcs Canada peut-il définir ce qu'il entend par « routes en zone rurale »?
- R7.** Les routes en zone rurale sont des routes situées à l'extérieur de la zone urbaine.
- Q8.** À la section 3.2.4 (Compétences et expérience du personnel principal) – Veuillez définir le rôle et les responsabilités du superviseur en voirie. Par exemple, est-ce que son rôle est similaire à celui d'un administrateur principal de contrats de voirie?
- R8.** Le rôle du superviseur en voirie comprend, sans s'y limiter, de faire le suivi de l'avancement des travaux de l'entrepreneur, de voir à la conformité des travaux relativement aux dessins et aux spécifications, de s'occuper du calendrier, de voir aux normes de qualité, ainsi que de produire des rapports d'étape, et ce, par l'intermédiaire de l'offre de services continus de supervision sur le chantier. Reportez-vous à la section 10 de l'Annexe G
- Q9.** Compte tenu des importantes modifications apportées aux critères d'expérience antérieure (section 3.2.3), est-ce que les rôles du personnel clé qui sont indiqués à la section 3.2.4 demeurent pertinents?
- R9.** Oui.
- Q10.** Selon les tableaux à l'Annexe D (Formulaire de proposition de prix), il est obligatoire de fournir un tarif horaire fixe pour les remorques de laboratoire et les essais de béton. Cette demande est inhabituelle et on fournit généralement un tarif quotidien pour les remorques de laboratoire et un coût par essai pour ce qui est des essais. Pouvez-vous fournir plus de précisions à ce sujet?
- R10.** Cette erreur a été corrigée dans les changements indiqués ci-dessous.
- Q11.** Est-ce que l'Agence Parcs Canada considérerait l'octroi d'une période de prolongation relativement à ce besoin?
- R11.** Non, pas pour le moment.
- Q12.** Est-ce qu'il y aura une personne-ressource régionale pour chaque province ainsi qu'un gestionnaire de projet principal de Parcs Canada?
- R12.** Non, il y aura une COC pour toutes les régions.
- Q13.** Dans le résumé des services requis, « levé » est indiqué à deux reprises. Est-ce qu'il s'agit d'un levé légal et d'un levé de construction?
- R13.** Il s'agit d'une erreur et ce terme ne devrait apparaître qu'une fois.
- Q14.** Dans le résumé des services requis, on parle d'inspections, d'essais et d'analyses. Parcs Canada pourrait-il préciser ces concepts? Cette section mentionne aussi des services de génie géotechnique/de génie des matériaux et, donc, nous supposons que les concepts susmentionnés réfèrent à autre chose? Est-il question de ponts?
- R14.** Ces services sont des exigences générales quant aux besoins potentiels associés à cette offre à commandes. Des précisions quant aux services requis seront indiquées dans chaque commande subséquente.

- Q15.** Selon les délais d'intervention dans le cadre du projet, les principaux membres du personnel de l'expert-conseil et du sous-expert-conseil ou des entreprises spécialisées doivent être en mesure d'assister aux réunions ou de répondre aux demandes de renseignements dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Doit-on être en mesure de se rendre sur le chantier, à Calgary, pour participer aux réunions ou doit-on plutôt aller dans un bureau local de Parcs Canada?
- R15.** Selon la question, les réunions auront lieu sur le chantier ou dans le bureau de l'Agence Parcs Canada, à Banff. Les réponses aux demandes de renseignements peuvent être fournies par téléphone ou par courriel.

B. Modifications

Tableaux à l'Annexe D (Formulaire de proposition de prix) – Le Formulaire de proposition de prix a été modifié de manière à changer les quantités et les calculs associés aux remorques de laboratoire, aux essais de béton et aux véhicules de l'entreprise.

Supprimer : Annexe D
Remplacer par :

Formulaire de proposition de prix

Annexe D

INSTRUCTIONS

1. Remplir le formulaire de proposition de prix et le soumettre sous pli cacheté séparé, en inscrivant sur l'enveloppe le nom du proposant, le numéro de la demande et la mention « Formulaire de proposition de prix ».
2. Les prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables et doivent être libellés en dollars canadiens.
3. Les proposants ne doivent ni modifier le formulaire, ni y ajouter de renseignements.
4. Les offrants doivent OBLIGATOIREMENT soumettre des prix/taux fermes pour la période visée par l'offre à commandes et pour **tous les** articles indiqués. **Une fois remplie, la présente section sera considérée comme l'offre financière de l'offrant.**
5. **Les taux proposés resteront fermes pour toute la durée de l'offre à commandes.** La TPS ou la TVH, le cas échéant, ne doit pas être comprise. Elle doit être indiquée séparément sur toute facture subséquente.
6. Afin de s'assurer qu'on déposera des tarifs horaires équitables et concurrentiels pour chacun des postes énumérés, on devra respecter rigoureusement l'exigence suivante : les proposants doivent offrir un tarif horaire pour chaque poste énuméré. Si l'entreprise comprend moins d'employés que ceux qui sont inscrits dans la liste, on doit fournir un tarif horaire correspondant à chaque poste énuméré. Le tarif horaire proposé doit être égal ou supérieur au tarif horaire prévu pour les postes énumérés ensuite. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire indiqué pour le personnel subalterne. Le tarif horaire pour n'importe quelle catégorie de personnel ne peut être 0\$ ou une valeur nulle. À défaut d'indiquer un tarif horaire pour chaque poste énuméré, votre proposition sera jugée irrecevable.
7. Les tarifs horaires précisés porteront sur la durée de l'offre à commandes.
8. Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par le chargé de projet et sont sujets à vérification par le gouvernement.

Frais de déplacement et de subsistance : Les sociétés sont avisées que pour les frais de déplacement et les frais connexes relatifs à la prestation des services, Calgary est la principale ville à partir de laquelle les services seront fournis. Les frais de déplacement et les frais connexes relatifs à la prestation des services dans les limites de la ville de Calgary seront calculés comme faisant partie intégrante des taux horaires. Les frais de déplacement et de subsistance relatifs à la prestation des services à l'extérieur des limites de la ville de Calgary seront remboursés à partir de Calgary (avec l'approbation préalable du représentant du Ministère) conformément à la politique du Conseil du Trésor en vigueur. (Voir l'article 2 des Conditions supplémentaires.
9. Il faut indiquer les taux horaires fixes pour chaque catégorie dans la colonne B et les multiplier par le facteur de pondération indiqué dans la colonne A. Les facteurs de pondération sont inclus aux fins d'évaluation seulement. Leur usage réel peut varier.
10. En cas d'erreurs dans la multiplication des prix, les prix unitaires seront retenus et la multiplication des prix sera corrigée lors de l'évaluation. Toute erreur quant aux quantités sera modifiée de manière à refléter les quantités établies dans le présent document.

Nom du proposant : _____

Adresse : _____

A. Durée initiale du contrat de 3 ans

1. 1^{ère} année : (évaluée) du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Catégorie de personnel Offre à commandes – première année	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A X B)
Gestionnaire de projet	200	\$	\$
Génie routier et des trafic			
Ingénieur principal	200	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	200	\$	\$
Ingénieur subalterne	200	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$
Technicien intermédiaire	200	\$	\$
Technicien subalterne	200	\$	\$
Services environnementaux			
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
Géotechnique et technique des nouveaux matériaux			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$
Technicien intermédiaire	5	\$	\$
Technicien subalterne	5	\$	\$
Génie des structures			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	20	\$	\$
Technicien ou superviseur principal	20	\$	\$
Technicien ou superviseur intermédiaire	20	\$	\$
Technicien ou superviseur subalterne	20	\$	\$
Génie hydraulique :			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Génie électrique			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Architecture du Paysage			

Architecte principal	20	\$	\$
Architecte intermédiaire	20	\$	\$
Dessin			
Dessinateur	150	\$	\$
Dessinateur subalterne	150	\$	\$
Personnel de terrain			
Superviseur principal – routes	1000	\$	\$
Superviseur intermédiaire - routes	1000	\$	\$
Superviseur subalterne - routes	1000	\$	\$
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	250	\$	\$
Vérificateur de matériaux	250	\$	\$
Commis de chantier	100	\$	\$
Manœuvres	100	\$	\$
Remorques de laboratoire	Facteur de pondération (A)	Tarif hebdomadaire fixe (B)	Total (A X B)
Remorque laboratoire pour les sols	30	\$	\$
Remorque laboratoire pour l'asphalte	30	\$	\$
Essais de béton	Facteur de pondération (A)	Coût par essai (B)	Total (A X B)
Essais de cure du béton en laboratoire (3 cylindres)	15	\$	\$
Essais de cure du béton en laboratoire (1 cylindre)	15	\$	\$
Véhicule de l'entreprise	Facteur de pondération (A)	Tarif fixe quotidien (B)	Total (A X B)
Véhicule de l'entreprise	100	\$	\$
Total 1^{ère} année			\$

2. 2^e année : (évaluée) du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

Catégorie de personnel Offre à commandes – 2 ^e année	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A X B)
Gestionnaire de projet	200	\$	\$
Génie routier et des trafic			
Ingénieur principal	200	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	200	\$	\$
Ingénieur subalterne	200	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$
Technicien intermédiaire	200	\$	\$
Technicien subalterne	200	\$	\$
Services environnementaux			
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	20	\$	\$

Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
Géotechnique et technique des nouveaux matériaux			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$
Technicien intermédiaire	5	\$	\$
Technicien subalterne	5	\$	\$
Génie des structures			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	20	\$	\$
Technicien ou superviseur principal	20	\$	\$
Technicien ou superviseur intermédiaire	20	\$	\$
Technicien ou superviseur subalterne	20	\$	\$
Génie hydraulique :			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Génie électrique			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Architecture du Paysage			
Architecte principal	20	\$	\$
Architecte intermédiaire	20	\$	\$
Dessin			
Dessinateur	150	\$	\$
Dessinateur subalterne	150	\$	\$
Personnel de terrain			
Superviseur principal – routes	1000	\$	\$
Superviseur intermédiaire - routes	1000	\$	\$
Superviseur subalterne - routes	1000	\$	\$
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	250	\$	\$
Vérificateur de matériaux	250	\$	\$
Commis de chantier	100	\$	\$
Mancœuvres	100	\$	\$
Remorques de laboratoire	Facteur de pondération (A)	Tarif hebdomadaire fixe (B)	Total (A X B)
Remorque laboratoire pour les sols	30	\$	\$
Remorque laboratoire pour l'asphalte	30	\$	\$
Essais de béton	Facteur de pondération (A)	Coût par essai (B)	Total (A X B)
Essais de cure du béton en laboratoire (3 cylindres)	15	\$	\$
Essais de cure du béton en laboratoire (1 cylindre)	15	\$	\$

Véhicule de l'entreprise	Facteur de pondération (A)	Tarif fixe quotidien (B)	Total (A X B)
Véhicule de l'entreprise	100	\$	\$
Total 2^e année			\$

3. 3^e année : (évaluée) du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Catégorie de personnel Offre à commandes – 3 ^e année	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A X B)
Gestionnaire de projet	200	\$	\$
Génie routier et des trafic			
Ingénieur principal	200	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	200	\$	\$
Ingénieur subalterne	200	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$
Technicien intermédiaire	200	\$	\$
Technicien subalterne	200	\$	\$
Services environnementaux			
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
Géotechnique et technique des nouveaux matériaux			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$
Technicien intermédiaire	5	\$	\$
Technicien subalterne	5	\$	\$
Génie des structures			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	20	\$	\$
Technicien ou superviseur principal	20	\$	\$
Technicien ou superviseur intermédiaire	20	\$	\$
Technicien ou superviseur subalterne	20	\$	\$
Génie hydraulique :			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Génie électrique			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Architecture du Paysage			
Architecte principal	20	\$	\$
Architecte intermédiaire	20	\$	\$

Dessin			
Dessinateur	150	\$	\$
Dessinateur subalterne	150	\$	\$
Personnel de terrain			
Superviseur principal – routes	1000	\$	\$
Superviseur intermédiaire - routes	1000	\$	\$
Superviseur subalterne - routes	1000	\$	\$
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	250	\$	\$
Vérificateur de matériaux	250	\$	\$
Commis de chantier	100	\$	\$
Manœuvres	100	\$	\$
Remorques de laboratoire	Facteur de pondération (A)	Tarif hebdomadaire fixe (B)	Total (A X B)
Remorque laboratoire pour les sols	30	\$	\$
Remorque laboratoire pour l'asphalte	30	\$	\$
Essais de béton	Facteur de pondération (A)	Coût par essai (B)	Total (A X B)
Essais de cure du béton en laboratoire (3 cylindres)	15	\$	\$
Essais de cure du béton en laboratoire (1 cylindre)	15	\$	\$
Véhicule de l'entreprise	Facteur de pondération (A)	Tarif fixe quotidien (B)	Total (A X B)
Véhicule de l'entreprise	100	\$	\$
Total 3^e année			\$

B. Années d'option

1. Année d'option 1 : (évaluée) du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Catégorie de personnel Année d'option 1	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A X B)
Gestionnaire de projet	200	\$	\$
Génie routier et des trafic			
Ingénieur principal	200	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	200	\$	\$
Ingénieur subalterne	200	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$
Technicien intermédiaire	200	\$	\$
Technicien subalterne	200	\$	\$
Services environnementaux			
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$

Spécialiste de l'environnement intermédiaire	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
Géotechnique et technique des nouveaux matériaux			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$
Technicien intermédiaire	5	\$	\$
Technicien subalterne	5	\$	\$
Génie des structures			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	20	\$	\$
Technicien ou superviseur principal	20	\$	\$
Technicien ou superviseur intermédiaire	20	\$	\$
Technicien ou superviseur subalterne	20	\$	\$
Génie hydraulique :			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Génie électrique			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Architecture du Paysage			
Architecte principal	20	\$	\$
Architecte intermédiaire	20	\$	\$
Dessin			
Dessinateur	150	\$	\$
Dessinateur subalterne	150	\$	\$
Personnel de terrain			
Superviseur principal – routes	1000	\$	\$
Superviseur intermédiaire - routes	1000	\$	\$
Superviseur subalterne - routes	1000	\$	\$
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	250	\$	\$
Vérificateur de matériaux	250	\$	\$
Commis de chantier	100	\$	\$
Manœuvres	100	\$	\$
Remorques de laboratoire	Facteur de pondération (A)	Tarif hebdomadaire fixe (B)	Total (A X B)
Remorque laboratoire pour les sols	30	\$	\$
Remorque laboratoire pour l'asphalte	30	\$	\$
Essais de béton	Facteur de pondération (A)	Coût par essai (B)	Total (A X B)
Essais de cure du béton en laboratoire (3 cylindres)	15	\$	\$

Essais de cure du béton en laboratoire (1 cylindre)	15	\$	\$
Véhicule de l'entreprise	Facteur de pondération (A)	Tarif fixe quotidien (B)	Total (A X B)
Véhicule de l'entreprise	100	\$	\$
Total pour l'année d'option 1			\$

2. Année d'option 2 : (évaluée) du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Catégorie de personnel Année d'option 2	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A X B)
Gestionnaire de projet	200	\$	\$
Génie routier et des trafic			
Ingénieur principal	200	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	200	\$	\$
Ingénieur subalterne	200	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$
Technicien intermédiaire	200	\$	\$
Technicien subalterne	200	\$	\$
Services environnementaux			
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
Géotechnique et technique des nouveaux matériaux			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$
Technicien intermédiaire	5	\$	\$
Technicien subalterne	5	\$	\$
Génie des structures			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	20	\$	\$
Technicien ou superviseur principal	20	\$	\$
Technicien ou superviseur intermédiaire	20	\$	\$
Technicien ou superviseur subalterne	20	\$	\$
Génie hydraulique :			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$
Génie électrique			
Ingénieur principal	50	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	20	\$	\$
Ingénieur subalterne	5	\$	\$
Technicien principal	5	\$	\$

Architecture du Paysage			
Architecte principal	20	\$	\$
Architecte intermédiaire	20	\$	\$
Dessin			
Dessinateur	150	\$	\$
Dessinateur subalterne	150	\$	\$
Personnel de terrain			
Superviseur principal – routes	1000	\$	\$
Superviseur intermédiaire - routes	1000	\$	\$
Superviseur subalterne - routes	1000	\$	\$
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	250	\$	\$
Vérificateur de matériaux	250	\$	\$
Commis de chantier	100	\$	\$
Manœuvres	100	\$	\$
Remorques de laboratoire	Facteur de pondération (A)	Tarif hebdomadaire fixe (B)	Total (A X B)
Remorque laboratoire pour les sols	30	\$	\$
Remorque laboratoire pour l'asphalte	30	\$	\$
Essais de béton	Facteur de pondération (A)	Coût par essai (B)	Total (A X B)
Essais de cure du béton en laboratoire (3 cylindres)	15	\$	\$
Essais de cure du béton en laboratoire (1 cylindre)	15	\$	\$
Véhicule de l'entreprise	Facteur de pondération (A)	Tarif fixe quotidien (B)	Total (A X B)
Véhicule de l'entreprise	100	\$	\$
Total pour l'année d'option 2			\$

C. PRIX EVALUE GLOBAL DE LA SOUMISSION

Total 1^{ère} année	\$
Total 2^e année	\$
Total 3^e année	\$
Total pour l'année d'option 1	\$
Total pour l'année d'option 2	\$
PRIX EVALUE GLOBAL DE LA SOUMISSION	\$

SIGNATURE DE L'EXPERT-CONSEIL OU, DANS LE CAS D'UNE COENTREPRISE, DES EXPERTS-CONSEILS

L'expert-conseil accepte de fournir les services requis pour chaque commande subséquente à l'offre à commandes conformément aux taux établis ci-dessus. Ces taux ne s'appliquent pas aux services des sous-experts-conseils retenus par l'architecte agissant en qualité d'expert-conseil principal. Les taux établis pour les sous-experts-conseils ne doivent pas dépasser les taux établis pour les activités fonctionnelles parallèles énumérées ci-dessus.

.....
signature

.....
signature

.....
titre

.....
titre

.....
signature

.....
signature

.....
titre

.....
titre

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-14-5136/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer - l'acheteur
Nathaniel Pahl

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P420-14-5136

File Name - Nom du dossier
OC de services d'expert-conseil en génie civil

Toutes les autres modalités restent inchangées.